

« Alternative Suspension » pour des écoles du quartier

>Steve Caron
carons@transcontinental.ca

Les écoles Édouard-Montpetit, Marguerite-De Lajemmerais et Louis-Riel pourront continuer de profiter du programme « Alternative Suspension » dont le but est de soutenir de façon complémentaire les actions que les écoles entreprennent pour combattre l'absentéisme et le décrochage scolaire chez les jeunes.

« Je suis très heureux de pouvoir annoncer que mes collègues commissaires ont été appelés à autoriser la signature d'une entente de service avec le YMCA du Grand Montréal lors du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) du 12 octobre. Cela a permis d'assurer la participation de 17 de nos écoles secondaires à ce programme pour l'année scolaire en cours », de se réjouir Claude Champagne, commissaire scolaire du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) du quartier Maisonneuve-Mercier de la CSDM.

Institué en 1999 par le YMCA, « Alternative Suspension » a été mis sur pied à l'intention des jeunes qui sont temporairement exclus de l'école qu'ils fréquentent. Le programme vise à diminuer le nombre de suspensions répétitives

par le biais d'ateliers éducationnels, d'interventions individuelles et d'activités de groupe.

« C'est grâce à ma collègue du quartier Saint-Louis - Mile End, Louise Mainville, inquiète du fait que les élèves suspendus étaient laissés à eux-mêmes, seuls chez eux ou dans la rue, que ce programme a été offert à nos écoles il y a quelques années déjà », explique M. Champagne.

Jusqu'à ce jour, le YMCA pouvait bénéficier de la participation conjointe de plusieurs bailleurs de fonds comme Centraide, Fonds jeunesse Québec, le Centre national de prévention du crime et le ministère du Patrimoine.

« Malheureusement, précise M. Champagne, qui est aussi membre du comité exécutif de la CSDM, cette année, le YMCA ne pouvait plus compter sur le support financier de ces organismes. C'est pourquoi il a dû solliciter l'appui financier de notre institution. »

Au cours de la dernière année scolaire, pas moins de 400 élèves provenant de vingt écoles secondaires de la CSDM ont pu profiter des services offerts dans le cadre de ce programme. L'accord de principe conclu entre la CSDM et le YMCA est évalué à 107 000 \$.



Claude Champagne, commissaire scolaire de la CSDM, est heureux que le programme « Alternative Suspension » soit de retour dans les écoles secondaires du quartier. (Photo : archives)

« Cet argent sera puisé dans les regroupements administratifs de la commission scolaire auxquels appartiennent les écoles participantes et auprès de notre direction générale », de conclure M. Champagne.

Une initiative de Catherine Harel-Bourdon

L'entente que s'apprête à signer la Commission scolaire de Montréal (CSDM) avec le YMCA de Montréal pour offrir aux écoles secondaires du secteur une alternative pédagogique à la

suspension est une initiative de la commissaire du quartier Tétraultville, Catherine Harel-Bourdon.

« Je trouvais important que le programme « Alternative Suspension » se poursuive malgré le retrait de ses principaux bailleurs de fonds. C'est pourquoi notre comité a demandé à la direction générale de la CSDM la possibilité de négocier une entente avec le YMCA afin d'en arriver à un accord de principe.

« C'est cet accord qui a été entériné par mes collègues lors du conseil des commissaires du 12 octobre. Je suis très contente que les élèves ne

soient pas laissés à eux-mêmes lors d'une suspension de leur école », de souligner la commissaire scolaire qui est aussi présidente du Comité pour la réussite des jeunes et des adultes du conseil des commissaires de la CSDM.

Après expérimentation, ce programme a su répondre adéquatement aux besoins des écoles secondaires de la CSDM qui y ont participé, et ce, à leur entière satisfaction.

« Mon souhait est que toutes les écoles secondaires de mon quartier et de l'ensemble de la commission scolaire se joignent à ce genre d'initiative qui permet aux jeunes de se retrouver, le temps de leur suspension, dans un environnement favorable à la valorisation personnelle, à l'acquisition d'aptitudes sociales ainsi qu'à la promotion du respect de soi-même et des autres », ajoute la commissaire. (S.C.)